

REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

6^{ème} 2CV CROSS de CHAVY 20-22 mai 2022

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA LA CHATRE organise du 20 au 22 mai 2022 une compétition automobile régionale de 2CV Cross intitulée 6^{ème} 2CV Cross de Chavy.

Cette compétition compte pour *la Coupe de France 2022 de 2CV Cross et le championnat 2CV Cross 2022 de la Ligue Centre-Val de Loire.*

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire le 25/02/2022 sous le numéro 005/2022 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 299 en date du 15/04/2022.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Pierre TISLER	5221/0417
Membres du Collège	Chantal RATAULT-BOULBEN	6530/1504
	Henri JOANOVITS	9113/1505
Directeur du meeting	Michel CAZZOLA	11047/0411
Directeur de Course	Alain CAILLE	4822/1504
Directeurs de Course adjoints	Jean-Charles TISSIER	11274/1503
	Alain BONNAUD	8481/1018
	Joël JUGNIOT	6813/0419
Stagiaire	Thomas LASSAGNE	42025/1504
Commissaires Sportifs délégués à la Direction de Course	Christelle HERHEL	15545/1503
	Christine FROGER	6578/1201
	Régis FRETTE	235827/1201
Commissaire Technique Responsable	Olivier HERHEL	15550/1503
Commissaires Techniques	Patrick DESBAIT	9740/1503
	Manuel SANTOS	16264/1503
	Michel TOURLOURAT	8826/1504
Chargés des relations avec les concurrents	Jean-Claude DUMAS	19186/1503
	Patrick BOULBEN	6562/1504
Chronométrateur	Jean-Marie BLUTEUX	9742/1466
Commissaire responsable du Parc Fermé	Patrick SIMON	40422/1505
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	Philippe AUBRUN-SASSIER	4270/1505
Médecin Chef	Docteur Claudine ASTIER	
Responsable Sécurité – Référént COVID-19	Christiane AUBRUN-SASSIER	4271/1505
Responsable du service presse	Lucie AUJARD	

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif et l'organisateur technique sont l'ASA LA CHATRE.

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	<i>A réception du permis d'organiser</i>
Clôture des engagements	<i>Mercredi 11 mai 2022 à minuit</i>
Publication de la liste des engagés	<i>Mercredi 18 mai 2022 à minuit</i>
Date et lieu de la compétition	<i>20, 21 et 22 mai, circuit Maurice Tissandier MONTGIVRAY</i>
Vérifications	<i>20 mai 2022 de 16h15 à 19h30 21 mai 2022 de 08h00 à 11h30</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>21 mai 2022 à 10h30, salle du Collège des Commissaires Sportifs</i>
Briefing obligatoire	<i>21 mai 2022 à 11h45, tour du circuit</i>
Horaire des essais libres	<i>21 mai 2022 de 09h00 à 11h30</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>21 mai 2022 de 13h30 à 15h00</i>
Horaire de la course	<i>21 mai 2022 de 16h00 à 19h30 22 mai 2022 de 08h30 à 18h45</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la finale</i>
Remise des prix	<i>22 mai 2022 à l'issue de la finale</i>

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le *20 mai* de 16h15 h à 19h30 h et le *21 mai* de 08h00 à 11h30, *Barnum Parc Concurrents et Zone Technique*.

La liste des engagés sera publiée sur le site de l'ASA LA CHATRE. Si à la date du *19 mai 2022* le pilote n'apparaît pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant : *02 54 48 33 64*.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Vincent PHILIPPON, 7 route de l'Orme Rateau 36400 LOUROUER St LAURENT

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au *mercredi 11 mai 2022* à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 65 € avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 130 € sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 60, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture **ne pourra pas** être pilotée par DEUX pilotes.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

La prise de titre de participation peut être faite directement en ligne sur le site de la FFSA (prix 44 €) ou le jour de l'épreuve auprès de l'organisateur (prix 55 € dont 11 € de frais administratifs). Dans ce cas, le concurrent devra impérativement être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4P. NUMEROS

Les numéros sont fournis par le Groupement 2CV Cross.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le 6^{ème} 2CV Cross de Chavy se déroulera sur le circuit de Chavy. Il est long de 947 mètres (avec tour alternatif 1005 mètres) et la largeur est de 12 mètres.

Le circuit comporte un parcours alternatif (tour joker).

La prise du tour alternatif est obligatoire pour toutes les courses sauf les essais

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 2 octobre 2017 sous le numéro 36 15 22 0494 RC Nat 0947 (tour principal) et 36 15 22 0494 RC Nat 1005 (tour alternatif).

L'accès au circuit se fait par la RD 940.

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé **au bloc sanitaires du parc concurrents**. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à **la pré-grille et au PC Course**. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : **02 54 48 33 64 ou 06 68 15 46 32**.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

Il y aura une alternance entre les manches de 2CV Cross et celles de Fol'car.

7.2P. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes *aura lieu à la tour du circuit le samedi 21 mai à 11h45*. Il pourra être remplacé par un *briefing écrit selon les directives sanitaires applicables à la date du meeting*.

7.6P. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de la discipline.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.
Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 1235 € à savoir :

1^{er} 130 €, 2^{ème} 110 €, 3^{ème} 95 €, 4^{ème} 85 €, 5^{ème} 75 €, 6^{ème} 65 €, 7^{ème} 60 €, 8^{ème} 55 €, 9^{ème} 50 €, 10^{ème} 45 €, 11^{ème} 40 €, 12^{ème} 35 € et du 13^{ème} au 25^{ème} 30 € (y compris aux pilotes victimes d'abandon).

Consolante : 1^{er} 30 €, 2^{ème} 25 € et 3^{ème} 20 € (y compris aux pilotes victimes d'abandon).

10.3. COUPES

Une coupe sera remise à un commissaire.

10.4. REMISE DES PRIX

La remise des coupes aura lieu le 22 mai 2022 à l'issue de la Finale et les prix en espèces seront adressés par courrier.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : **8**

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : **2 à poudre A B C, 9kg.**

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : **18**

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : **1**

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : X oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : X non

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

Horaires détaillés de l'épreuve.

Essais libres : samedi 21 mai 2022 de 09H00 à 11h30 sur 3 tours.

Essais chronométrés : samedi 21 mai 2022 de 13h30 à 15h00 sur 3 tours (1 tour de lancement et 2 tours chronométrés).

Course : manches qualificatives (10 tours) samedi 21 mai de 16h30 à 18h00.

Quarts de finales (15 tours) et 2^{ème} manches qualificatives (10 tours) dimanche 22 mai de 08h30 à 12h10.

Demi-finales (15 tours), Consolante et Finale (20 tours) dimanche 22 mai de 14h40 à 18h35.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

En pièce jointe.

Dossier de sécurité.

Plans en pièces jointes.

Concurrents et pilotes.

Le nombre maximal d'engagés est fixé à 80.

Une pénalité financière de **10 €** sera appliquée par l'organisateur pour tout engagement reçu sans règlement.

Les pilotes souhaitant régler en espèces doivent le préciser et adresser un chèque de caution de 65 €.

Voitures et équipement :

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur, le montage devra être validé par le commissaire technique responsable de l'épreuve.

En cas de non fonctionnement du transpondeur, le pilote ne pourra prétendre à aucun classement.

Site et infrastructures :

Paddocks : il sera attribué un espace de 70 m2 à chaque concurrent.

Il est **interdit** de planter quoi que ce soit dans le bitume des parcs.

L'accès au parc concurrent **est limité** à un camping-car **OU** un véhicule atelier par concurrent.

Tout autre véhicule devra être stationné au parking de l'épingle.

Les remorques devront être garées dans l'emplacement obligatoire prévu par l'organisateur.

COVID 19 :

Le respect strict des consignes exigées par l'autorité préfectorale devra être observé par toutes les personnes présentes sur le site sous peine d'exclusion immédiate.

Le présent règlement pourra faire l'objet d'un additif précisant de nouveaux horaires à la demande de cette même autorité.

FOL'CAR

Lors du meeting, il sera organisé une épreuve du championnat de France de Fol'car.